

Jeudi 4 avril 2019



Communiqué de presse

Signature du Pacte régional d'Investissement dans les Compétences (PIC)

En présence de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, de Gabriel Attal, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et de Jean-Marie Marx, Haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi, Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et Valérie Pécresse, présidente de la Région Île-de-France ont signé ce jour le Pacte régional pour l'Investissement dans les Compétences (PIC) lors d'un déplacement au sein de l'organisme de formation Laser, qui intervient dans des domaines professionnels variés tels que l'informatique et réseaux, le tourisme, les métiers techniques du spectacle ou bien encore l'audiovisuel 3D.

Le Pacte régional pour l'Investissement dans les Compétences s'inscrit dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) lancé en 2018. Doté de 15 Md€ sur 5 ans, le PIC ambitionne de former un million de jeunes et un million de demandeurs d'emploi en vue de réduire durablement le chômage.

En Île-de-France, 1,75 milliard d'euros dédiés à la formation dans le cadre du « Pacte » 2019-2022 dont plus de 900 millions de l'État et plus de 800 millions de la Région Île-de-France

La signature du volet « Pacte » 2019-2022 va permettre d'abonder les marchés existants pour **intensifier l'accès à la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi Franciliens : soit 78 305 entrées en formation en 2019 dans un effort conjugué de la Région et du Plan d'investissement, auxquels s'ajouteront les 45 500 formations que finance pôle emploi chaque année, soit une augmentation de près 36 000 places par rapport à 2018.** Le PACTE régional va également permettre **de soutenir des expérimentations** permettant d'améliorer la capacité de l'appareil de formation à répondre tant aux attentes des employeurs en matière de compétences (besoins émergents, chantiers économiques structurants...) qu'à ceux des personnes les plus fragiles (notamment par des modalités pédagogiques renouvelées, une plus grande sécurisation des parcours...), **favorisant directement l'acquisition de compétences ou la construction d'une trajectoire permettant l'accès durable à l'emploi.**

Parmi les actions novatrices du PACTE figurent notamment :

- la **lutte contre l'illectronisme dans les quartiers en politique de la ville** dont le double objectif est de développer l'usage du numérique dans les structures d'insertion sociale tout en repérant mieux les publics susceptibles d'entrer dans une dynamique de parcours de formation vers l'emploi ; dans ce même objectif, le développement des technologies comme la réalité

virtuelle afin d'adapter les modalités pédagogiques au public, notamment les NEET, de favoriser la découverte des métiers et les apprentissages modernisés ;

- une **meilleure prise en charge des personnes en situation de handicap dans les organismes de formation** grâce à des expérimentations dont les résultats permettront le déploiement de bonnes pratiques dans toute la région.

- 15 millions d'euros par an seront également engagés dans la **formation linguistique au bénéfice de 7 000 bénéficiaires de la protection internationale**.

22 millions d'euros seront, en outre, mobilisés par l'État en 2019 dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, pour financer des actions de formation correspondant à des besoins locaux et à destination des publics les plus éloignés de l'emploi, en lien avec les plans d'actions existants, tels que le plan d'insertion pour la jeunesse (PRIJ).

Contacts presse

Service de presse de la région Ile-de-France

servicepresse@iledefrance.fr

01 53 85 73 11

Pour plus d'informations : www.iledefrance.fr

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)